Informations délestage

L’hiver 2022-2023 est marqué par des tensions fortes sur le marché de l’énergie qui pourraient conduire à des délestages organisés par RTE et ENEDIS.

▼ Contenu

Si elles doivent être déclenchées, les coupures d’électricité auront lieu en semaine, de 8h à 13h puis de 18h à 20h. Ces plages horaires correspondent aux pointes de consommation d’électricité.

Dans le cadre d'un éventuel délestage du réseau électrique, l'Etat demande aux collectivités de mettre en place sur différents points du territoire une présence physique en capacité de relayer l'alerte aux services de secours, de santé et de sécurité, pendant la durée du délestage et de la coupure éventuelle du réseau téléphonique. L’application EcoWatt vous permettra d’être informé des coupures programmées.

Pour Beauchamp les points de relais dans lesquels vous pouvez vous rendre en cas d'urgence, seront les suivants :
— Ecole de musique, 4 avenue Jules Michelet
— Mairie, 1 place Camille Fouinat
— Centre Technique Municipal, 24 avenue Denis Papin
— Résidence autonomie Eugène Robin, 60 avenue Anatole France

Personnes isolées
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beauchamp propose un dispositif d’accès à l’information pour les personnes isolées : âgées de 65 ans ou plus ou en
situation de handicap, ou personnes à haut risque vital soignées à domicile. Vous pouvez vous faire recenser sur le registre nominatif du plan d’alerte et d’urgence.
L’objectif est de pouvoir vous communiquer des informations sur une éventuelle
coupure et de vous accompagner. Le dispositif est activé pour une durée de 4 mois à compter du 8 décembre 2022.
Informations auprès du CCAS au 01 30 40 45 79.

▶ Liens utiles